

en juillet 1891, de M<sup>lle</sup> Garnier, qui la possédait depuis le 26 février 1885. Elle l'avait acquise de M. Jacquier, demeurant au château de la Garde, suivant contrat reçu M<sup>e</sup> Duplat, notaire au Bois-d'Oingt; M. Jacquier l'ayant recueillie dans l'héritage de sa mère, madame Marie-Jacqueline de Vacheron, veuve de M. Jean-Baptiste Jacquier. M. Jacquier père possédait ce domaine pour l'avoir acquis, le 30 juin 1807, de madame Catherine-Jeanne Verger, veuve de M. Jean-Marie Myèvre. Dans l'acte de cette vente, passé devant M<sup>e</sup> Pré, notaire à Lyon, il est dit que M<sup>me</sup> Myèvre a reçu le domaine de son père, par un acte de donation pure et simple passé devant M<sup>e</sup> Fromental le jeune, notaire à Lyon, le 20 juillet 1780.

Malheureusement cet acte de donation de Jean-Baptiste Verger (5), à sa fille Catherine, « épouse de M. Jean-

---

(5) M. Jean-Baptiste Verger a été échevin de Lyon en 1766 et 1767. Ses armes sont : *d'argent au verger de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent*. Il testa le 3 mai 1778, Perrodon, notaire. Par son testament « fait et passé à Lyon dans la maison d'habitation des frères cordonniers prenant entrée par la Grande rue Mercière dans une salle au premier étage leur servant d'oratoire », il lègue à Marie, la seconde de ses filles (mariée à un frère de J.-M. Myèvre), sa maison située Grande-Rue Mercière, près la place des Jacobins.

Jean-Baptiste Verger avait épousé Marguerite Bourgoïn, qui testa une première fois, le 28 janvier 1747, Durand notaire, et ensuite le 12 mai 1760, Dallier notaire. Dans le premier testament, J.-B. Verger est qualifié de marchand de dorure en détail à Lyon. J.-B. Verger et Marguerite Bourgoïn avaient, à cette époque, sept enfants. Par ce même testament, Marguerite Bourgoïn lègue à son mari « une maison située Petite-Rue Mercière, ou pend pour enseigne la Foire Saint-Germain, estimée 53,000 livres. »

Dans ces différentes pièces et actes que j'ai entièrement compulsés, je n'ai trouvé nulle trace de l'origine de la propriété d'Écully.